

APPEL A CANDIDATURE :

DIAGNOSTIC POUR UN AMENAGEMENT PILOTE COMBINANT GESTION DE LA FREQUENTATION DU PUBLIC EN FORET & PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Octobre – novembre 2012

Cet appel à candidature a pour objectif d'organiser la fréquentation du public dans les forêts d'un ou plusieurs propriétaires privés, afin que soient atteints les priorités suivantes :

- respecter les espaces et le caractère privé de la forêt : il peut y avoir des espaces ouverts au public, et des espaces réservés, et la fréquentation doit être organisée et maîtrisée pour ne pas dégrader les milieux
- mettre en valeur les patrimoines naturels, paysagers, historiques de la propriété, et informer le public sur ces patrimoines
- respecter la gestion des autres activités sur la forêt (exploitation forestière, chasse, ...)
- et organiser une prévention optimale de la forêt contre les risques de feu.

C'est une action proposée dans le cadre d'un programme européen, SYLVAMED, dans lequel le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), avec ses partenaires de quatre autres pays méditerranéens, travaillent en collaboration pour effectuer des propositions de prise en charge politiques de tels aménagements.

En effet, l'objectif est de faire reconnaître le service que peuvent fournir aux collectivités et prestataires des activités de loisirs et de tourisme, les propriétaires forestiers qui ouvrent leur forêt au public.

En organisant cet accueil en partenariat avec eux, nous voulons démontrer à l'appui de l'exemple des initiatives pilotes objet de cet appel, que des solutions durables sont possibles lorsqu'elles respectent les besoins de tous et qu'elles sont construites en partenariat.

Sur le territoire du Parc Naturel régional de la Narbonnaise, choisi pour l'importance de ces enjeux, le CRPF Languedoc Roussillon s'est associé à l'équipe du Parc pour conduire cette démarche pilote sur quelques propriétés privées.

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSEE :

La candidature s'adresse à tout propriétaire de forêt ou garrigue boisée située sur le territoire du PNR de la Narbonnaise, qui est intéressé par la réalisation d'une étude sur sa propriété

pour la gestion de la fréquentation du public. Le diagnostic et l'élaboration d'un projet adapté à votre propriété sont gratuits, financés par le programme européen Sylvamed.

Le projet peut vous intéresser parce que vous vous inquiétez d'une fréquentation croissante du public dans votre propriété et que vous ne savez comment traiter les désagréments subis, ou parce que vous souhaitez mettre en valeur votre patrimoine à travers notamment des activités de diversification.

Dans les 2 cas, la démarche proposée est la suivante :

1. Vous signalez votre intérêt pour ce projet au CRPF (contact à la fin du document) et nous convenons d'un rendez-vous pour préciser avec vous les objectifs et les modalités qui pourraient être étudiés dans un projet sur votre propriété
2. Vous nous confirmez votre intérêt pour ce travail : nous construisons ensemble un projet plus détaillé dans lequel seront précisés :
 - L'organisation sur la propriété des espaces qui seraient ouverts au public,
 - L'esprit souhaité sur cette ouverture au public, les thèmes prioritaires sur la propriété, la taille du projet
 - les activités de plein air qui seraient acceptées (exemple : parcours VTT, mur d'escalade, sentier d'interprétation botanique ...), le type de public envisagé (sportifs, promeneurs, accès handicapés ...)
 - les équipements à prévoir pour que le public soit orienté, informé, pour que les espaces naturels soient mis en valeur et préservés,
 - les aménagements d'accompagnement pour mettre en valeur la propriété
 - la coordination avec les activités de gestion de la propriété (exploitations forestières par exemple) et les autres usages de la forêt
 - les équipements et traitements sylvicoles à prévoir pour la prévention incendie
3. La construction du projet comprend aussi la recherche du ou des partenariats techniques et financiers les plus adaptés au projet, et qui permettront la durabilité du projet :
 - une collectivité sera associée parce que ses objectifs vis-à-vis des espaces naturels et de leur fréquentation par le public correspondent à l'esprit du projet qui vous satisfait, et une convention sera proposée avec elle pour financer la mise en place et le suivi du projet
 - des partenaires et prestataires pourront être recherchés pour les travaux et suivis qui ne seraient pas réalisés directement par le propriétaire, ainsi que pour des formes possibles d'accueil du public (ex : organisation de visites nature)
 - le projet de convention sera co-rédigé par les parties prenantes et pourra prévoir les rubriques suivantes :
 - la réalisation des opérations de restauration, mise en valeur du site, réglementations,
 - la répartition des engagements pour les actions de suivi liées à la propriété, l'entretien du site, la surveillance et le gardiennage, la responsabilité civile
 - les actions d'animation ou de sensibilisation, la communication,

- les engagements des financeurs (collectivité(s), prestataire(s) ...) apportés au regard de l'ensemble des frais de mise en place et de suivi identifiés pour l'opération, la nature des justificatifs à fournir annuellement.

Acceptant l'ouverture de sa forêt au public, le propriétaire recevra une rémunération pour service rendu, adaptée à l'estimation des équipements initiaux et du suivi du service.

ECHEANCIER

Octobre 2012 :

- ☞ Tout propriétaire intéressé prend contact avec le CRPF aux coordonnées suivantes :

CRPF Languedoc-Roussillon - Contact : Michèle LAGACHERIE
Tel : 04 67 41 68 10 ou 06 89 89 24 19 - Courriel : michele.lagacherie@crpf.fr

- ☞ Une visite de terrain est convenue avec le PNR et le CRPF pour étudier les opportunités possibles
- ☞ Le CRPF transmet une esquisse de projet à partir des conclusions de ces premiers échanges

Novembre - décembre 2012 :

- ☞ Si l'intérêt du projet est confirmé par le propriétaire et les acteurs locaux, une pré-étude est lancée pour construire le projet sur ses aspects technique et économique avec les parties prenantes (propriétaire, collectivité intéressée et prête à financer le projet, partenaires ou prestataires éventuels associés)

Janvier à Mai 2013 :

- ☞ Réalisation de l'étude, concertations tout au long de la construction du projet.
- ☞ Proposition d'un modèle de convention qui traduit le contenu du projet et son suivi du point de vue technique et financier.

Le projet établi dans le cadre de cet appel à candidatures sera une proposition technique et économique mise à disposition du propriétaire et de ses partenaires identifiés.

Propriétaires et partenaires ne seront aucunement engagés tant qu'ils n'auront pas signé une convention qui les satisfait réciproquement. A partir de Mai 2013 et sur la base du document établi, ils pourront se donner le temps de la réflexion et si besoin faire évoluer le projet selon leurs attentes mutuelles.

Montpellier, le 28 septembre 2012